UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

ARRETE N° UCA-2019-242

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR DEPOT DE PLAINTE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :
Délégation de signature est donnée à **Monsieur Julien PIERREVAL**, responsable adjoint de la Direction du Budget et des Finances, à effet de signer, au nom du Président de l'université, le dépôt de plainte concernant le piratage d'une carte de paiement, effectué ce jour auprès des autorités de police judiciaire.

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/05/2019

Par délégation, Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Mathias BERNARD

- *Transmis au contrôle de légalité le* 24 MAI 2019
- *Publié le* 24 MAI 2019

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

Le délégataire,

Vu et pris connaissance, le	Julien PIERREVAL	Direction du budget et des finances Le Responsable Adjoint Julien PIERREVAL